



## Crédit «Eglises de la migration et intégration»; rapport intermédiaire

### Propositions:

1. Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire concernant le crédit «Eglises de la migration et intégration».
2. Un quatrième rapport intermédiaire concernant le crédit «Eglises de la migration et intégration» sera présenté au Synode d'hiver 2026.

## Explication

### I. Contexte

Depuis plus de vingt ans déjà, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont en relation avec les Eglises de la migration. Celles-ci permettent à leurs membres de vivre leur foi dans leur langue et leur tradition et d'échanger avec des personnes de même provenance qu'elles.

Le séminaire d'automne CËTN-Migration 2002 (intitulé «L'Afrique à Berne - la mission au temps des migrations») a marqué le début d'une réflexion approfondie des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure à propos des chrétiennes et chrétiens immigrés, leurs Eglises, leur religiosité et leurs besoins. La mise au point des relations avec les Eglises de la migration lors du Synode d'hiver 2009 a constitué une étape décisive en ce sens. Depuis lors, les Eglises de la migration sont «officiellement» devenues de nouveaux partenaires œcuméniques de notre Eglise. L'objectif est de tisser des liens avec elles selon des principes directeurs centrés sur le respect, la participation et le soutien.

Egalement adopté en 2009, le crédit «Eglises de la migration et intégration» constitue un instrument important pour la mise sur pied d'un travail d'intégration et de développement des relations avec et pour les Eglises de la migration. Le premier rapport intermédiaire sur ce crédit a été présenté au Synode d'hiver 2013. Ce dernier a approuvé sa prolongation jusqu'en 2018. Sur la base du deuxième rapport intermédiaire, il a été décidé lors du Synode d'hiver 2017 de reconduire le crédit et de le faire passer de CHF 30'000 à CHF 40'000 par an à partir de 2019. Etant donné la décision prise lors de la session d'hiver 2017 de reconduire ce crédit récurrent annuel à partir de 2019 sans limitation de durée, le Synode doit seulement prendre connaissance lors de sa session d'hiver 2022 du troisième rapport intermédiaire. Celui-ci apporte des informations sur l'affectation des fonds, décrit les tendances concernant l'utilisation du crédit et émet des réflexions sur la continuation de ce travail.

## II. Communication

Le crédit «Eglises de la migration et intégration» fut en 2009 une grande nouveauté. Celui-ci a donc été porté à la connaissance des Eglises de la migration et des paroisses réformées au moyen d'un dépliant et de deux grands séminaires. Le crédit est désormais bien connu et est largement utilisé.

### II. a) Chiffres, catégories et observations

Depuis l'entrée en vigueur du crédit «Eglises de la migration et intégration», ce sont 240 demandes qui ont été déposées jusqu'à la fin 2021 (2011:18; 2012:15, 2013:17, 2014:24; 2015:28; 2016:20; 2017:21, 2018:22, 2019: 25, 2020: 26, 2021: 25). Il a pu être statué sur 224 d'entre elles<sup>1</sup>.

L'article 4 de l'ordonnance relative à l'utilisation du crédit «Eglises de la migration et intégration» énonce les quatre catégories de demandes de contributions suivantes:

- **Catégorie A:** des projets et initiatives d'intégration lancés par des Eglises de la migration
- **Catégorie B:** des projets et initiatives permettant ou encourageant les rencontres et les relations entre paroisses réformées et Eglises de la migration
- **Catégorie C:** des formations continues destinées aux responsables des Eglises de la migration
- **Catégorie D:** le travail général d'intégration fourni par les Eglises de la migration

Des demandes ont été déposées dans toutes les catégories. Le tableau ci-dessous indique quand et combien de demandes ont été déposées dans chacune des catégories. De plus, une ligne «coronavirus» est présente pour l'année 2021. Des explications à ce sujet sont apportées plus loin.

	20	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	Positives	Total CHF
<b>Cat. A</b>	2	2	0	2	1	6	3	4	2	2	3	3	27	20	31'950.-
<b>Cat. B</b>	2	3	1	3	8	3	6	7	10	10	3	3	56	45	75'068.-
<b>Cat. C</b>	4	4	9	6	9	5	2	5	5	4	8	8	61	59	93'910.-
<b>Cat. D</b>	9	6	7	6	6	5	7	6	8	9	7	7	76	74	150'227.-
<b>coronavirus</b>												4	4	4	6'645.-
<b>Total</b>													224	202	357'800.-

Avec un montant de CHF 27'800 alloué, la somme totale disponible chaque année n'a pas été entièrement sollicitée lors de la première «année d'exploitation». En revanche, l'entier du crédit a été utilisé dans les années qui ont suivi. Celui-ci s'élevait à CHF 30'000 jusqu'en 2018 et a pu être augmenté à CHF 40'000 à partir de 2019. Entre 2011 et 2021, ce sont en tout CHF 357'000 qui ont été alloués.

<sup>1</sup> La différence entre les demandes déposées et les décisions statuées s'élève à 16 et s'explique comme suit: une demande n'a pas pu être prise en considération en 2011, car aucun dossier complet n'a été remis malgré les relances répétées adressées au demandeur. En 2014, le crédit étant déjà épuisé après 17 demandes, six demandes n'ont donc fait l'objet d'une décision que l'année suivante; un autre financement a pu être trouvé pour une septième demande. En 2015 et 2016, d'autres sources de financement ont pu être trouvées pour quatre demandes, et en 2017, cela a été possible pour trois demandes dans le domaine de la formation continue théologique. En 2020, une demande considérable a pu être transmise au Fonds de développement et de soutien.

## **II. b) Observations**

### **Peloton de tête: la formation continue théologique et le travail général d'intégration**

En ce qui concerne le nombre de demandes déposées, la formation continue théologique (catégorie C - 61 demandes) et le travail général d'intégration (catégorie D - 76 demandes) arrivent en tête. Presque toutes les demandes déposées dans ces deux catégories ont reçu une réponse positive. Si on examine le montant total des fonds de soutien octroyés sur la durée totale du crédit, environ deux tiers ont été alloués à ces deux catégories. Formulés en termes mesurables, sur un montant total de CHF 357'800 distribué depuis 2011, CHF 244'137 ont été consacrés au travail d'intégration et à la formation continue théologique. Avec une somme de CHF 150'227, la part allouée au travail d'intégration est considérablement plus élevée que celle allouée à la formation théologique (CHF 93'910). Cela est également lié à la situation du coronavirus (cf. paragraphe sur le coronavirus) ... mais pas uniquement.

Le travail général d'intégration continue donc de nécessiter un financement important. Cela n'a rien d'étonnant, puisque celui-ci est la mission première des Eglises de la migration. En tant que lieux de recentrage, elles soutiennent leurs membres pour qu'ils se familiarisent avec le quotidien en Suisse et s'y sentent à l'aise en recourant pour cela à une grande diversité d'approches. Leurs membres se rendent régulièrement dans les centres pour requérants d'asile, les hôpitaux ou à domicile pour rendre visite à d'autres membres ou à des personnes de même provenance géographique. Elles permettent aux nouveaux arrivants de prendre pied dans leur nouvel environnement et leur offrent un filet de sécurité. L'entraide et la solidarité y sont omniprésentes comme l'a démontré de manière remarquable la crise du coronavirus. Au sein des Eglises précitées, le travail d'intégration n'est rien d'autre que le travail courant sans pour autant qu'elles disposent d'une base financière solide pour cette tâche. Tant les personnes occupant une fonction dirigeante que les autres membres de la communauté effectuent ce travail le plus souvent sans rétribution aucune alors que ces personnes font elles-mêmes partie dans notre société des catégories à faible revenu. Il est donc logique que de nombreuses demandes continuent d'être adressées à la catégorie «travail général d'intégration». Il en sera probablement de même dans les années à venir.

Le besoin de cofinancement de la formation continue théologique reste lui aussi important. Cela n'a également rien de surprenant, car le secteur CETN-Migration était déjà conscient du grand besoin en formation continue théologique avant le lancement du crédit. La demande n'a pas diminué. A cela s'ajoute que plusieurs membres des Eglises de la migration sont là depuis si longtemps déjà qu'ils parlent suffisamment bien l'allemand ou le français pour envisager de suivre une formation continue théologique. On peut donc aussi s'attendre au cours des prochaines années à ce que le nombre de demandes reste élevé dans ce domaine.

Les CHF 113'663 restants, soit environ un tiers de la somme totale du crédit, se répartissent entre les catégories A (des projets et initiatives d'intégration lancés par des Eglises de la migration - 27 demandes) et B (des projets et initiatives permettant ou encourageant les rencontres et les relations entre paroisses réformées et Eglises de la migration - 56 demandes) et la catégorie spéciale «coronavirus» créée pour l'année 2021 (quatre demandes).

### **Tendance à la hausse: projets et initiatives de rencontre**

Indépendamment des fonds effectivement alloués, on constate que les demandes de la catégorie B (des projets et initiatives permettant ou encourageant les rencontres et les relations entre paroisses réformées et Eglises de la migration) ont augmenté au cours des cinq

dernières années. Rien que pour les années 2019 et 2020, dix demandes chacune ont été déposées dans cette catégorie. Malheureusement, plusieurs de ces demandes ont dû être rejetées. L'augmentation du nombre de demandes laisse toutefois supposer que le besoin de plus de projets et d'initiatives de rencontre existe et pourrait, le cas échéant, être encouragé davantage. Il convient de réfléchir soigneusement à la manière dont cela peut et doit se faire.

### **Peu utilisé: des projets et initiatives d'intégration lancés par des Eglises de la migration**

Depuis 2011, seules 27 demandes ont été déposées dans la catégorie du même nom dont 20 ont été approuvées et un montant total de CHF 31'950 a été alloué. Aucune analyse n'a été conduite pour expliquer pourquoi il y a peu de demandes dans cette catégorie. On peut supposer que, au vu des ressources limitées dont disposent les Eglises de la migration en matière de personnel, de matériel et de temps, il n'y a guère de moyens disponibles pour développer des projets et des initiatives d'intégration. De plus, ce type de projets devrait être conçus à (plus) long terme. En outre, une grande partie du travail d'intégration réalisé au sein des Eglises de la migration relève de la gestion ordinaire et est soutenu par des demandes dans la catégorie du travail général d'intégration.

### **Catégorie spéciale «coronavirus»**

La crise du coronavirus a durement touché les Eglises de la migration. Leurs revenus proviennent presque exclusivement des collectes effectuées au culte ainsi que de versements sporadiques de leurs membres principalement à faible capacité financière. L'impossibilité de célébrer le culte en ces temps a supprimé les rentrées d'argent. Il a tout de même fallu payer les coûts fixes de loyer et autres, et l'important engagement bénévole des Eglises de la migration s'est poursuivi et s'est même étendu (demande croissante en accompagnement spirituel et en conseils, développement de nouvelles formes de vie ecclésiale intensive dans l'espace virtuel, aide de voisinage et soutien matériel aux membres, parents et proches en détresse). Cette situation d'urgence s'est également fait ressentir au niveau du crédit «Eglises de la migration et intégration» lorsqu'au début de l'été 2020, plusieurs Eglises biennoises de la migration ont déposé ensemble une demande dans laquelle elles décrivaient leurs immenses difficultés et sollicitaient à cet égard, indépendamment des quatre catégories de demandes possibles, un soutien financier. La somme demandée dépassant les possibilités du crédit, la demande a heureusement pu être transmise au Fonds de développement et de soutien et a reçu une réponse positive. L'année suivante, en 2021, le crédit «Eglises de la migration et intégration» a permis de soutenir sans bureaucratie pesante d'autres Eglises de la migration par des contributions certes modestes mais utiles. Cela s'est fait par le biais d'une augmentation de l'aide financière destinée au travail d'intégration résultant en partie d'un «coup de pouce financier lié au coronavirus» ou en accordant des contributions spéciales au vu des défis posés par la situation du coronavirus (voir à ce sujet la somme totale de CHF 6'645 perçue par les quatre demandes déposées dans la catégorie spéciale «coronavirus»).

## **III. Réflexions sur la poursuite des travaux**

### **III. a) Relations, synergies, mise en réseau**

Ce qui était prévu en 2009 a été concrétisé: le crédit «Eglises de la migration et intégration» est devenu un instrument important pour la mise sur pied d'un travail d'intégration et de développement des relations avec et en faveur des Eglises de la migration. Il sert à la mise en réseau entre les paroisses réformées et les Eglises de la migration et contribue à ce que ces dernières puissent assumer leurs importantes tâches en matière d'intégration en relation avec leurs membres. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont devenues un

interlocuteur apprécié par de nombreuses Eglises de la migration, notamment en raison du cofinancement pérenne du travail général d'intégration. Les contacts établis via le dépôt des demandes permettent de créer de précieuses synergies, par exemple dans le domaine de la formation continue théologique: Nous parvenons sans cesse à encourager les personnes intéressées issues des Eglises de la migration à participer au CAS intitulé «Théologie inter-culturelle et migration». La participation au cours favorise les capacités linguistiques en matière d'œcuménisme, accroît les compétences interculturelles et théologiques et cultive le goût des rencontres au-delà des frontières confessionnelles et linguistiques. Tout cela profite aux participantes et participants, à leurs Eglises et aussi à leurs interlocuteurs réformés. Contrairement au crédit «Personnes occupant une fonction dirigeante dans les Eglises de la migration», le crédit «Eglises de la migration et intégration» est ouvert à toutes les Eglises de la migration de notre ressort territorial et aux paroisses réformées. Cette ouverture d'esprit est très importante. Elle permet aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure de nouer de nouveaux contacts et de développer son réseau de relations. Il conviendrait à l'avenir de continuer à entretenir activement de nouveaux contacts, à rechercher de nouvelles synergies et à développer les possibilités de mise en réseau.

### **III. b) Le crédit en tant que champ d'apprentissage**

Le crédit «Eglises de la migration et intégration» est un champ d'apprentissage pour les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure: le secteur CËTN-Migration qui gère le crédit sur le plan opérationnel est régulièrement incité à reconsidérer ce qui doit être soutenu. Cela est nécessaire par exemple dans le domaine de la formation continue théologique lorsqu'un cursus de formation encore ignoré survient dans une demande. Dans ce cas, l'échange avec des spécialistes des Universités de Bâle et de Berne et avec d'autres personnes compétentes se révèle instructif et utile.

Les catégories de demandes existantes et définies dans l'ordonnance relative au crédit constituent les garde-fous utiles à l'évaluation des demandes soumises. Il existe cependant également des «projets mixtes» qui doivent être évalués avec le degré nécessaire de flexibilité. De plus, une plus grande formalisation s'avère de temps à autre nécessaire, par exemple dans le cadre des conférences que les Eglises de la migration organisent volontiers sur les thèmes les plus divers.

Le crédit « Eglises de la migration et intégration » est en outre un champ d'apprentissage pour les personnes requérantes: préparer une demande correcte est difficile pour certains nonobstant les critères et les directives existants. Le secteur CËTN-Migration accompagne et conseille dans ce domaine. Cela permet de franchir des étapes d'apprentissage qui sont également utiles aux demandeurs dans leur communication avec d'autres institutions. Ainsi, on souligne l'importance des comptes annuels et des statuts d'association. Certaines Eglises de la migration ont pu être soutenues dans l'élaboration de tels documents.

### **III. c) Paroisses réformées en tant qu'utilisatrices du crédit**

Il serait souhaitable que les paroisses réformées déposent elles aussi davantage de demandes pour le crédit «Eglises de la migration et intégration» et/ou qu'elles s'engagent pour que des tiers utilisent (plus) activement ce crédit. Pour ce faire, il convient de rappeler l'existence du crédit aux paroisses réformées. Les premiers efforts en la matière ont déjà été réalisés (article dans ENSEMBLE avec en annexe le dépliant sur le crédit). C'est précisément dans la catégorie B (des projets et initiatives permettant ou encourageant les rencontres et les relations entre paroisses réformées et Eglises de la migration) qu'il y a du potentiel, y compris pour l'expérimentation.

### **III. d) Quatrième rapport intermédiaire pour le Synode d'hiver 2026**

La planification des ressources concernant le crédit «Eglises de la migration et intégration» a lieu sur la base de la décision du Synode d'hiver 2017 dans le cadre du processus budgétaire de l'ensemble de l'Eglise. Le crédit est reconduit sur une période non définie. Afin que le Synode garde malgré tout «un contact étroit» avec le thème des Eglises de la migration et du crédit, il est judicieux de demander un prochain rapport intermédiaire au rythme habituel. C'est la raison pour laquelle le Conseil synodal demande qu'un quatrième rapport intermédiaire soit présenté lors du Synode d'hiver 2026.

Le Conseil synodal

Annexe

Dépliant Etre Eglise ensemble! Contributions en faveur des Eglises de la migration et de l'intégration

**Lien internet:** <https://www.refbejuso.ch/fr/activites/oetn-migration/eglises-de-la-migration/>